



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Cour des comptes

Question écrite n° 104325

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la gestion de crise dans les départements d'outre-mer. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2011, relève que « pour les risques volcanologique et sismologique, le bâtiment de l'observatoire en Martinique n'est pas aux normes parasismiques. Les observatoires ne sont pas équipés pour les séismes de forte magnitude ; le dispositif de financement des observatoires est incertain, même pour garantir la maintenance des équipements. Les systèmes d'alerte au tsunami dans l'océan Indien, et surtout dans les Caraïbes, ne sont pas pleinement satisfaisants en raison de l'insuffisance des équipements ». Il lui demande de préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour améliorer la gestion de crise dans les départements d'outre-mer.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104325

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2011, page 3288

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)